

Formation continue

2024

ENCADREMENT
ET TUTORAT

PRATIQUES DE
SOINS

PROJET
PROFESSIONNEL



Instituts de Formation
IFSanté Chartres
IFSI-IFAS de Châteaudun
IFPP de Dreux

Les instituts de formation en santé de Chartres, Dreux et Châteaudun, réunis dans le cadre du GHT HOPE (Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux euréliens) sont heureux de vous présenter la cinquième édition du catalogue de formation continue ouvert aux professionnels de santé.

Ce catalogue est également consultable sur le site internet des trois instituts. Vous y trouverez les actions dédiées aux professionnels autour des thématiques identifiées :

1. Encadrement et tutorat
2. Pratiques de soins
3. Projet professionnel

Ces actions visent à maintenir, renouveler ou développer vos compétences, dans le cadre de formations autofinancées ou financées par votre employeur.

Nos organismes de formation sont certifiés QUALIOPi en gage de la qualité de l'ingénierie de formation.

L'évolution des référentiels d'activités, des métiers et des formations, concomitant à la diversification des activités de soins et de leurs modalités technologiques, réglementaires et pluridisciplinaires, obligent l'employeur et le professionnel à une actualisation constante des compétences tout au long de la vie professionnelle. Les modalités et les contenus sont réfléchis et développés en fonction des données actuelles relatives à l'exercice des métiers, notamment ceux d'infirmier et d'aide-soignant. Les qualifications, compétences et valeurs de nos équipes sont gages d'une réussite de la montée en compétences des professionnels entrant dans nos dispositifs de formations.

Nous nous attachons à répondre aux attentes des employeurs et des professionnels et nous engageons dans une démarche d'évaluation de nos formations pour poursuivre le défi de formations performantes et reconnues sur le territoire.

Nous pouvons, au-delà des thématiques figurant dans ce catalogue, personnaliser les offres de formation en adaptant ou créant des actions de formation particulières, à partir d'un cahier des charges co-construit. Dans ce cas, il suffit de nous contacter directement.

Les formations ont lieu dans les instituts respectifs selon le choix de formation opéré et peuvent également, à la demande, avoir lieu « en intra site », sous condition du nombre de professionnels à former. Nous vous accompagnons depuis votre démarche de recherche, de la formulation du besoin de formation jusqu'à l'inscription à la formation, en nous appuyant, in fine, sur une convention pour chaque formation.

Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est assuré par nos engagements respectifs dans ce domaine de vigilance.



Gilles PÉGON
Directeur de l'IFSI-IFAS
de Châteaudun



Christophe PETERS
Directeur de l'IFSanté
Chartres



Rachel JACQUEMENT LE PAPE
Directrice de l'IFPP
de Dreux

Sommaire

ENCADREMENT ET TUTORAT

- 06 Tutorat infirmier
- 07 Tutorat aide-soignant (IFSanté Chartres)
- 08 Tutorat aide-soignant (IFPP de Dreux)
- 09 Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021

PRATIQUES DE SOINS

- 10 Techniques de manutention auprès des personnes dépendantes
- 11 Techniques et méthodes de manutention et ergonomie
- 12 Optimiser les transmissions ciblées
- 13 Injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances
- 14 Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021
- 15 Former des assistants de soins en gérontologie
- 16 Développement professionnel sur les nouvelles activités aides-soignantes
- 17 Accompagner la personne âgée dans ses soins d'hygiène corporelle et de confort
- 18 Se former aux gestes d'aspiration endotrachéale
- 19 Bonnes pratiques de sécurité transfusionnelle

PROJET PROFESSIONNEL

- 20 Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet
- 21 Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet
- 22 Accompagnement à l'élaboration de mon projet professionnel
- 23 Se tester pour accéder à la formation d'aide-soignante
- 24 Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières
- 25 VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience
- 26 Se former au métier d'auxiliaire ambulancier
- 27 Se former aux nouveaux actes professionnels d'ambulancier dans le cadre de l'aide médicale urgente



Toute formation peut faire l'objet d'une demande de formation intra-structure.

Les tarifs proposés sont des tarifs « employeurs ». Un tarif réduit (-30%) sera appliqué en cas de financement personnel.

Chaque demande de formation fait l'objet d'un conventionnement avec l'institut.

Pour comprendre...



Hors CH
support à l'institut

Ce logo indique que la formation concernée est accessible à l'ensemble des professionnels hors Centre Hospitalier.



Châteaudun
Chartres
Dreux

Ce logo indique le ou les instituts qui proposent la formation concernée. Les villes permettent de désigner les instituts de Chartres, Châteaudun et Dreux.



Ce logo indique que la formation est éligible au développement professionnel continu.

Tutorat infirmier



DURÉE

4 jours
(9h00 à 17h00)

Dreux : en discontinu

Chartres: 3 jours et demi en présentiel
+1 demi journée en distanciel



DATES

Voir tableau
ci-dessous



COÛT

770 € / personne
pour les 4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état d'infirmier basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage coordonnateur de l'accompagnement des étudiants, occupe une place privilégiée dans ce dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation en soins infirmiers.

Développer des compétences pédagogiques.

Identifier les différents acteurs dans la formation.

Organiser le stage : accueil, bilan intermédiaire, évaluation des compétences.

Accompagner l'apprentissage de l'étudiant à partir d'outils.

Développer une posture de tuteur.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.

Positionnement dans la fonction tutorale.

Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.

Interface du tuteur dans la construction du partenariat.

Théories d'apprentissage.

Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio).

Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.

Évaluation et ses enjeux.

Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.

Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers, cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier

INTERVENANTS

Chartres : Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

Dreux : Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Dates limites :

Dreux : 12/02/24.

Chartres: session 1: 17/03/24 ; session 2: 14/09/24.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles et simulation, E.learning (Chartres).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts se réservent le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

Session Dreux	Session 1 Chartres	Session 2 Chartres
12/03/24	17/04/24	14/10/24
04/04/24	18/04/24	15/11/24
11/06/24	19/04/24	16/10/24
19/11/24	03/06/24	03/12/24



Chartres



Dreux



Dreux

Tutorat aide-soignant (IFSanté Chartres)



DURÉE

2 jours
(9h00 - 17h00)



DATES

1ère session :
08/04/24 et 06/06/24
2ème session :
11/10/24 et 22/11/24



COÛT

390 € / personne
pour 2 jours

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, le tuteur assure l'encadrement du stagiaire. A ce titre, il contribue spécifiquement au déroulement du stage et à l'accompagnement pédagogique de l'apprenant. La formation développe les compétences du tuteur.

OBJECTIFS

Clarifier les missions des différents acteurs de la formation aide-soignante.
Comprendre les enjeux liés à l'accompagnement des élèves aides-soignants.
S'approprier les outils facilitant le suivi de la progression de l'élève aide-soignant.
S'approprier les modalités d'évaluation de l'élève aide-soignant en stage.

CONTENU

Accueil et accompagnement du stagiaire :

- L'accueil, la relation pédagogique.
- Le référentiel de formation et de compétences.
- Les acteurs de la formation.
- Les notions de compétence, d'encadrement, de tutorat, d'évaluation.

Parcours de professionnalisation :

- La formation en stage : objectifs de stage, situations apprenantes.
- La participation de l'aide-soignant à la démarche de soin, savoirs théoriques et pratiques, notion de réflexivité.
- Les outils au service de l'encadrement : livret d'accueil, portfolio, suivi journalier.
- L'évaluation du stage : contribution au D.E.A.S., feuille d'évaluation des compétences.

Parcours spécifiques :

- Equivalences de compétences et allègements de formation.
- Les compléments de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique du tutorat, en début de formation.
Évaluation non formalisée des acquis le dernier jour de la première période de formation, puis évaluation formalisée le dernier jour de la session.
Évaluation à distance par l'employeur.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ-REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'élèves aides-soignants.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: session1: 18/03/24; session 2: 23/09/24.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation des stagiaires.
Apports théoriques.
Analyse de pratique professionnelle à partir des situations vécues par les participants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Tutorat aide-soignant (IFPP de Dreux)



DURÉE

4 jours
(9h00 à 17h00)
en discontinu



DATES

21/03/24
25/04/24
23/05/24
14/11/24



COÛT

770 € / personne
pour les 4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état aide-soignant basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage, coordonnateur de l'accompagnement des élèves, occupe une place privilégiée dans ce nouveau dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation aide-soignant, nouveau référentiel 2021.
Discerner le rôle, la fonction et les missions du tuteur de stage.
Mettre en place une organisation apprenante au sein des services.
Utiliser les outils d'accompagnement.
Développer une posture de tuteur en privilégiant la réflexivité de l'élève.
Développer les pratiques évaluatives des compétences.
Enrichir ses capacités d'analyse de pratiques tutorales.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Positionnement dans la fonction tutorale.
S'inscrire dans une démarche pédagogique.
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Interface du tuteur dans la construction du partenariat.
Théories d'apprentissage et les différents paliers.
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.
Évaluation et ses enjeux.
Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.
Outils du tutorat.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 21/02/24

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Vidéo
Travaux de groupe
Démarche réflexive à partir d'études de cas
Analyse de pratique
Partage d'expériences
Jeux de rôles et simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Dreux

Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

1/2 journée
(13h30-17h00)



DATES

23/01/24
26/03/24
04/06/24
10/12/24



COÛT

100 € pour 1/2 journée
de formation

Pour répondre à l'exigence réglementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution du référentiel de formation aide-soignant et un accompagnement sur son application au sein de l'institut.

OBJECTIFS

Apporter des éléments de compréhension aux professionnels de proximité sur le contenu du référentiel de formation du 10 juin 2021 et les outils pédagogiques.

Expliquer le déroulé de formation et les attendus pédagogiques au regard de l'alternance des périodes d'enseignement et de stage.

CONTENU

Présentation de l'arrêté du 10 juin 2021.

Identification des évolutions du référentiel de formation aide-soignant.

Présentation et utilisation des fiches de suivi de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ainsi que des fiches d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Temps d'échange et de partage d'expérience.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Quizz test sur le contenu de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels exerçant en secteur hospitalier ou extra-hospitalier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier.

Diplôme d'État de Cadre de Santé.

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Après de l'institut de formation après accord de l'employeur.

Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.

Date limite : 15 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Distribution de supports papier (livret et/ou flyer)

Utilisation de ressources numériques

Utilisation de supports visuels

Connexion à partir d'un téléphone portable possible

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.

Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFSI-IFAS se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun



Châteaudun

Techniques de manutention auprès des personnes dépendantes



DURÉE

3 jours : 2 jours + 1 jour
à distance
(9h00-12h30
13h30-17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

710 € / personne
pour 3 jours de formation

Les activités des soignants, liées à l'ergonomie et la manutention des personnes dépendantes, nécessitent l'appropriation de postures et de gestes professionnels sécuritaires. La formation remobilise l'ensemble des pratiques de manutention dans le soin au quotidien.

OBJECTIFS

Prévenir les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques du personnel accompagnant.

Contribuer à la qualité du soin et au bien-être des personnes soignées.

S'approprier les éléments anatomiques et biomécaniques.

Connaître et utiliser les aides techniques, manuelles et mécanisées.

Acquérir des postures et gestes professionnels sécuritaires.

Adapter ces techniques en prenant en compte le degré de dépendance de chaque personne, notamment pour pallier le manque éventuel de matériel de manutention.

Réintégrer la « manutention » dans le soin quotidien, notamment dans ses composantes relationnelles.

CONTENU

Manutention dans le soin au quotidien.

Notions d'anatomie et de biomécanique.

Troubles musculosquelettiques (TMS) et habilité gestuelle.

Procédés de manutention (rehaussements, transferts, retournements, translations).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec les pratiques de manutention en début de formation.

Évaluation non formalisée des acquis le dernier jour de la première période de formation, puis évaluation formalisée le dernier jour de la session.

Évaluation à distance par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout acteur impliqué dans les gestes de la vie quotidienne de la personne dépendante.

PRÉ-REQUIS

Être impliqué dans les manipulations des personnes dépendantes lors des gestes de la vie quotidienne.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé et contributeurs de l'IF-Santé Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation des stagiaires.

Analyse de pratique professionnelle à partir des situations vécues.

Ateliers pratiques*

*Tenues confortables et chaussures plates tenant aux pieds. Les mises en situations se déroulent dans la salle de manutention du centre hospitalier de Chartres.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IF-Santé Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Techniques et méthodes de manutention et ergonomie



DURÉE

2 jours
en continu
(9h00 à 17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

515 € / personne pour les
2 jours

De par leur profession, les soignants et les aides à domicile interviennent auprès de personnes dépendantes, leurs apportant une aide dans l'accomplissement des activités quotidiennes. La qualité des techniques de manutention lors de la mobilisation des personnes a un impact sur la sécurité des soins. La manutention manuelle est à l'origine de troubles musculo-squelettiques, elle devient de fait une priorité pour les établissements de santé afin de préserver la santé des acteurs.

OBJECTIFS

Mobiliser les connaissances de manutention pour améliorer sa pratique professionnelle.

Travailler en sécurité, en confort, en efficacité gestuelle pour le professionnel.

Prévenir les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques.

Améliorer les conditions de travail.

Maîtriser les points clefs en matière d'ergonomie, de gestes et de bonne posture.

Connaître les aides techniques existantes.

Utiliser les techniques de manutention et les règles de sécurité pour la mobilisation des personnes.

CONTENU

Appropriation des éléments anatomiques et physiologiques élémentaires.

Principes de base d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations et déplacements.

Identification des mécanismes responsables des troubles musculo-squelettiques.

Utilisation du matériel d'aide à la manutention.

Apprentissage et mise en œuvre des techniques de manutention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : Test sur les pratiques usuelles pour recensement des besoins.

Fin de formation : Evaluation pratique sur les gestes et postures adaptées en situation et la mobilisation de matériel adéquat.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail 2018, 4^{ème} partie : santé et sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Hors CH Victor Jousselin : aide-soignant, infirmier, auxiliaire de vie sociale, aide à domicile, accompagnant éducatif et social (anciens AMP), ambulancier, brancardier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Ambulancier, d'Aide-Soignant, d'Aide Médico Psychologique, d'Accompagnement Éducatif et Social, d'Auxiliaire de Vie, d'Infirmier ou Titre d'Assistant de Vie aux Familles.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux, formés à la manutention.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, apports pratiques : apprentissages gestuels, Travaux de groupe, partage d'expériences, vidéo, mises en situation.

Les mises en situation se déroulent à l'IFPP, équipé de chambres médicalisées.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Hors CH
support à
l'institut

Optimiser les transmissions ciblées



DURÉE
1 jour
(09h00 à 17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
190 € / personne
pour la journée

Les transmissions ciblées constituent une méthode visant à organiser les données pour assurer la continuité des soins. Elles constituent un outil de traçabilité et de qualité répondant au schéma de la prise en charge (Données, Actions, Résultats). Tous les professionnels de santé sont concernés par cette obligation légale de traçabilité de leurs actes.

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux et l'intérêt des transmissions écrites.
Sensibiliser sur l'importance de la traçabilité.
Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle concernant les transmissions écrites.
Discerner les informations à transmettre.
Mobiliser la méthodologie des transmissions ciblées.

CONTENU

Cadre législatif.
Démarche clinique et place des transmissions ciblées dans cette démarche.
Apports théoriques et méthodologiques des transmissions ciblées :

- Macrocible, cible et diagramme de soins
- Méthodologie rédactionnelle d'une transmission ciblée
- Critères de pertinence d'une cible
- Transmissions ciblées et continuité des soins

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la santé publique du 29 juillet 2004.
Code de déontologie du 25 novembre 2016.
Loi 04 mars 2002 relative aux droits du patient et à la qualité du système de santé.
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'État d'Infirmier.
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier, aide-soignant, cadre de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier et d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux et de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Notions théoriques
Travaux de groupe
Exploitation de dossiers de soins (exercices pratiques)
Utilisation d'outils numériques
Partage d'expériences et analyse de pratique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session Pour un nombre inférieur à 8 personnes, les instituts se réservent le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres
Dreux

Injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances



DURÉE

1 jour
(08h30-12h30)
(13h30-16h30)



DATES

19/03/24
21/11/24



COÛT

270 € / personne
pour la journée

Rappel théorique et pratique du soin avec une mise en simulation procédurale.

OBJECTIFS

Mobiliser les principes et les règles de préparation du soin. Identifier les éléments de surveillance et de vigilance avant, pendant et après le soin. Réaliser le soin selon les règles et les principes de bonnes pratiques.

CONTENU

1^{er} temps :

Rappel théorique avec support numérique
« La pose et la dépose d'aiguille de Huber sur Chambre à Cathéter Implantable ».

2^e temps :

Ateliers pratiques avec démonstration vidéo en 3 étapes :
Préparation du soin et installation.
L'action effective: pose et injection dans la chambre implantable.
Dépose de l'aiguille de Huber et préservation du site d'injection.
Après la visualisation de la démonstration vidéo de chaque étape, chaque participant pratiquera l'acte sous le regard de ses pairs et du formateur.

3^e temps :

Temps d'échange sur les conduites à tenir en cas d'évènements indésirables (support numérique).
Retour sur le déroulé de la journée.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation de la pratique en situation simulée.
Quizz de connaissance en début et en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R.4311-7 du décret 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Infirmier.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Trois méthodes utilisées selon les différents temps d'apprentissage, avec une place laissée aux échanges et interactions pour un apprentissage en partie basé sur le constructivisme et le socioconstructivisme.

Méthode expositive : apports magistraux.

Méthode démonstrative : démonstrations et regard critique, échanges sur les pratiques.

Méthode expérientielle : mise en pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun

Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

2 jours (4 demi-journée)
(08h30 - 12h00)
(14h00 - 17h30)



DATES

25 et 26/01/24 20 et 21/06/24
08 et 09/02/24 19 et 20/09/24
11 et 12/04/24 14 et 15/11/24
30 et 31/05/24



COÛT

550 € / personne

Pour répondre à l'exigence réglementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution des activités de l'aide-soignant et leur application selon les pratiques recommandées.

OBJECTIFS

Connaître la législation de référence et ses particularités.
Connaître et maîtriser les vérifications indispensables à l'utilisation des dispositifs de soins.
Connaître et prévenir les risques d'une pratique non maîtrisée.
Connaître les normes attendues selon les organismes reconnus, afin d'identifier et transmettre les écarts significatifs et les signes de complications.
Maîtriser la pratique des nouvelles activités de la profession aide-soignante.
Savoir accompagner la personne soignée dans la réalisation de ces soins en les intégrant dans une dimension éducative.

CONTENU

Cadre réglementaire et législatif.
Connaissance des pratiques recommandées et des risques inhérents à une pratique incertaine.
Connaissance des normes et des seuils d'alerte.
Mise en pratique.
Évaluation des pratiques adaptées et des écarts à ajuster.

1^{ère} demi-journée: Mesure des paramètres vitaux

2^e demi-journée : Recueil et lecture des examens

3^e et 4^e demi-journées : Utilisation des dispositifs médicaux et appareillages.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des connaissances et compétences mobilisées à travers un questionnaire et la pratique simulée sur des mannequins haute fidélité.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants diplômés d'État avant l'application de l'arrêté du 10 juin 2021, de secteur hospitalier et extra hospitalier

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques.
Distribution de supports papier (livret et/ou flyer).
Utilisation de ressources numériques.
Simulations, soutenues par l'utilisation de mannequins haute fidélité.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 4 professionnels, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun

Former des assistants de soins en g erontologie



DUR EE

140 heures



DATES

Du 13/03/24 au 13/12/24
suivant le calendrier
annex e.



CO T

1880   / participant

L'exercice professionnel aupr es des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparent es n ecessite de d evelopper des comp etences de pratiques recommand es et de pharmacovigilance.

OBJECTIFS

Concourir   l' laboration et   la mise en  uvre du projet individualis  dans le respect de la personne.

Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degr  d'autonomie.

Mettre en place des activit s de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergoth rapeutes ou psychologues.

R aliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropri es.

CONTENU

Participation   l' laboration et   la mise en  uvre du projet individualis  dans le respect de la personne : la maladie d'Alzheimer ou apparent e ; les droits de la personne ; les devoirs du professionnel ; le projet individualis  ; le travail en  quipe pluri professionnelle et place de l'aidant.

Aide et soutien des personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degr  d'autonomie : la relation d'aide ; l'accompagnement sp cifique ; l'alimentation et l' tat nutritionnel.

Mise en place des activit s de stimulation sociale et cognitive : la vie collective ; la famille ; l'adaptation de la communication ; les objectifs et la mise en place des principales activit s.

 valuation de l' tat de sant  : anatomie physiologie ; la maladie et son  volution ; les techniques et outils sp cifiques d' valuation ; compr hension et rep rage des signes psychologiques et comportementaux.

R alisation des soins quotidiens.

MODALIT S D' VALUATION

Questionnaire de connaissances en d but de formation,  valuation des acquis le dernier jour de la formation,  valuation   distance par l'employeur.

 VALUATION DE LA PRESTATION

 valuation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

R F RENCES R GLEMENTAIRES

Arr t  du 23 juin 2010 relatif   la formation pr parant   la fonction d'assistant de soins en g erontologie.

PUBLIC CONCERN 

Aides-soignants / Accompagnants  ducatifs et sociaux.

PR -REQUIS

Exercer des missions aupr es de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparent es.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de sant  et contributeurs de l'IF-Sant  Chartres.

INSCRIPTION

Inscription aupr es de l'institut de formation apr s accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 13/02/24.

M THODES P DAGOGIQUES

Cours magistraux ; tables rondes ; analyses de situations ; analyses de pratiques professionnelles ; simulations.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6   12 participants. Pour un nombre inf rieur   6 personnes, l'IF-Sant  Chartres se r serve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu   la d livrance d'une attestation de participation   la formation.

MOIS	NOMBRE DE JOURS	P�RIODES	Domaines de formations - Arr�t� du 23 juin 2010
Mars 2024	3	13-14-15	DF 1 (35h)
Avril 2024	2	11-12	
Mai 2024	3	13-14-15	DF 2 (21h)
Juin 2024	2	10-11	DF 3 (28h)
Septembre 2024	2	26-27	
Octobre 2024	2	17-18	DF 4 (28h)
Novembre 2024	2	07-08	
Novembre 2024	2	28-29	DF 5 (28h)
D�cembre 2024	2	12-13	
	20 jours = 140h		



Chartres

Développement professionnel sur les nouvelles activités aides-soignantes



DURÉE

2 jours



DATES

Chartres : 21/03/24 et 22/03/24
Date limite d'inscription : 06/03/24
Dreux : Sur demande



COÛT

550 € par personne
pour 2 jours

Pour répondre à l'évolution du référentiel de formation du 10/06/21, les instituts de formation de Chartres et Dreux proposent une formation présentant les activités de l'aide-soignante et leurs applications selon les pratiques recommandées.

OBJECTIFS

Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne.

Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation.

Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude.

CONTENU

Rappel du cadre réglementaire : en lien avec le référentiel d'activités et des compétences.

Appréciation de l'état clinique de la personne soignée : participer au recueil de données diagnostiques, mobiliser le raisonnement clinique, mesurer les paramètres vitaux

Système cardio-respiratoire, neurologique, digestif et urinaire : éléments de connaissances anatomo-physiologiques et normes

Appareils de mesure des paramètres vitaux : description et modalités d'utilisation des différents dispositifs médicaux.

Nouvelles activités aides-soignantes relatives à l'arrêté du 10 juin 2021 : mesure de la saturation en oxygène, recueil de la glycémie par captation ou par lecture spontanée transdermique, lecture instantanée des données biologiques urinaires : recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire, renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée, pose de suppositoire (aide à l'élimination), lavage oculaire et instillation de collyre, application de crème ou de pommade, surveillance d'une personne sous moniteur à prises de constantes directes et automatiques, changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débit, aspiration endotrachéale, aide à la prise des médicaments, règle de sécurité du patient dans la prise des médicaments.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des connaissances en début de formation et des acquis en fin de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant(e) diplômé(e) d'Etat avant l'application de l'arrêté du 10 Juin 2021.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Attention compte tenu du matériel nécessaire pour cette formation, cette dernière ne sera réalisée qu'à l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives issues du modèle socioconstructiviste

Apports théoriques et pratiques

Ateliers pratiques

Analyse de pratique au travers de situations de soins

Partage d'expérience

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts se réservent le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres
Dreux

Accompagner la personne âgée dans ses soins d'hygiène et de confort



DURÉE

2 jours



DATES

02/04/24
03/04/24



COÛT

450 € / personne
pour les 2 jours

Les soins d'hygiène requièrent chez le soignant des compétences spécifiques. La formation proposée vise à développer et renforcer ces compétences.

OBJECTIFS

Développer l'approche de la personne âgée pour optimiser l'accompagnement lors des soins d'hygiène.

Adapter les soins d'hygiène à la situation et aux besoins de chaque personne.

Adapter sa communication avec la personne âgée.

Maîtriser les bonnes pratiques d'hygiène, de sécurité et de confort.

CONTENU

Les 14 besoins fondamentaux selon Virginia Henderson.

Les concepts d'autonomie, d'indépendance et d'accompagnement.

Aide aux soins d'hygiène.

Les transmissions à l'équipe.

La responsabilité soignante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation en lien avec la pratique du soin en début de formation.

Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.

Évaluation à trois mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de service hospitalier

Auxiliaire de vie sociale

Aide-soignant

PRÉ-REQUIS

Exercer auprès de personnes nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 18 mars 2024.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives favorisant l'expérience des stagiaires

Interactions sur la base des pratiques professionnelles respectives

Simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Se former aux gestes d'aspiration endotrachéale



DURÉE

Théorie

2 jours à l'IFPP de Dreux

Stage

3 jours en services de soins



DATES

Sur demande des établissements ou employeur, à négocier avec l'IFPP.



COÛT

800 € / personne

Pour répondre à l'exigence réglementaire (décret n°2015-495 du 29/04/2015) et au référentiel de formation aide-soignant 2021, nous proposons une formation qui permet d'avoir l'habilitation à effectuer des aspirations endotrachéales. Elle aboutit à la délivrance d'une attestation certificative.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et cliniques nécessaires à la prise en charge à domicile des personnes trachéotomisées depuis plus de trois semaines dont l'état ne justifie pas leur admission dans un établissement sanitaire et qui ne peuvent en raison d'affections invalidantes chroniques assurer eux-mêmes ce geste d'urgence nécessaire à leur survie immédiate.

Maîtriser la technique d'aspiration endotrachéale chez une personne trachéotomisée en tenant compte des notions nécessaires d'hygiène et de sécurité.

CONTENU

Connaissances en anatomie-physiologie de l'appareil respiratoire, connaissances des principales pathologies de l'appareil respiratoire, connaissances de la technique d'assistance respiratoire : la trachéotomie, pratique de la technique de l'aspiration endotrachéale, connaissances des soins quotidiens relatifs à la trachéotomie et du matériel utilisé, connaissances des règles d'hygiène et de sécurité concernant l'entretien du matériel, connaissance des incidents, des signes d'alerte et de la conduite à tenir, connaissances des répercussions sociales et psychologiques des patients trachéotomisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : test de positionnement anatomie et connaissances.

Fin de formation : évaluation des connaissances écrites en fin de session sur la théorie. Évaluation de la pratique en stage, évaluation orale des connaissances en stage.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Décret n° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endotrachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code du travail.

Décret n° 99 426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JORF n°0135 du 12 juin 2021 Texte n°17.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel qualifié aide-soignant, accompagnant éducatif et social (ancien AMP : aide médico psychologique), auxiliaire de vie, salarié d'une structure associative, collectivité territoriale, privé (S.S.I.A.D. - ADMR - Aide à domicile).

Bénévoles au service d'une association, assurant le rôle de tierce personne auprès d'une personne à domicile trachéotomisée. Aide-soignant diplômé d'État avant 2022.

PRÉ-REQUIS

Personnels relevant de services d'aide à domicile.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux. Infirmières et cadres de structures de santé. Autres professionnels compétents dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives : cours théoriques et pratiques, travaux de groupe, mise en situation, supports numériques, retour d'expérience.

Stage : Organisé par l'IFPP, avec le centre hospitalier partenaire.

Évaluation : Évaluation continue à l'IFPP et évaluation individuelle en stage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 3 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Bonnes pratiques de sécurité transfusionnelle



DURÉE

1 journée
(09h00-17h00)



DATES

22/02/24
16/05/24
10/10/24



COÛT

200 € / personne

Une journée à l'intention des professionnels de santé pour mobiliser les connaissances et les compétences attendues sur les cinq étapes de l'acte transfusionnel : de la commande du produit jusqu'à l'analyse d'un événement indésirable.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances sur les pratiques recommandées et sur la réglementation en matière de transfusion sanguine, pour un maintien de la compétence de l'acte transfusionnel. Respecter les règles des pratiques recommandées dans la réalisation d'un acte transfusionnel. Participer à la bonne tenue du dossier transfusionnel. Participer à la gestion des risques de l'acte transfusionnel.

CONTENU

Exploitation du questionnaire de connaissances préalables.

Rappels théoriques et mise en œuvre en situation simulée de l'étape 3 de la circulaire du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel : «La réception des produits sanguins labiles».

Rappels théoriques et mise en œuvre en situation simulée de l'étape 4 de la circulaire du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel : «La réalisation de l'acte transfusionnel».

Analyse d'évènements indésirables prévalents : étude de déclaration d'incidents transfusionnels à partir d'exemples de publications ou de jurisprudences.

MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique de la transfusion sanguine en amont de la formation. Reprise du questionnaire avec mesure des acquisitions, mise en situation simulée. Évaluation des connaissances et des compétences mobilisées. Évaluation à distance de la satisfaction de l'employeur au maintien et développement de la compétence.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Circulaire du 15 Décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers
Infirmiers anesthésistes
Puéricultrices
Maïeuticiens

PRÉ-REQUIS

Pratique exceptionnelle ou régulière de la transfusion (à préciser en amont au questionnaire de pratique).

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé des instituts.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue. En fonction du nombre d'inscrits sur les hôpitaux de référence du GHT 28 (Chartres, Châteaudun, Dreux), la formation se déroulera sur l'institut de formation correspondant au CH pour lequel il y a le plus de demande.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Temps d'échanges sur les savoirs utiles en transfusion sanguine. Pédagogie en situation simulée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut de formation se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun
Chartres
Dreux

Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE
4 jours
(9h00 à 17h00)



DATES
26/02/24
27/02/24
28/02/24
29/02/24



COÛT
410 € / personne
pour 4 jours

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'infirmier ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Découverte du métier d'infirmier et de son environnement d'exercice professionnel.
Sensibiliser aux connaissances et compétences attendues pour préciser et consolider son projet et développer ses aptitudes.

CONTENU

Approche du métier d'infirmier et de la formation
Observation du métier en milieu professionnel
Formation en soins infirmiers
Formalisation du projet individuel
Bases en arithmétique
Anatomie/Physiologie/Biologie (spécifique voie Parcoursup)
Thématiques sanitaires et sociales (spécifique voie Formation Professionnelle Continue)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec le métier et la formation d'infirmier en début de formation.
Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant le projet professionnel de devenir infirmière et relevant de la sélection via Parcoursup ou de la Formation professionnelle Continue (FPC).

PRÉ-REQUIS

Aucun.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 9 février 2024.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active centrée sur les motivations et expériences des participants.
Apports théoriques.
Immersion en milieu professionnel.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE

3 jours
(9h00 à 17h00)



DATES

04/03/24
05/03/24
06/03/24



COÛT

280 € / personne
pour 3 jours

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'aide-soignant ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Apporter les éléments de connaissances du métier d'aide-soignant et de son environnement d'exercice professionnel. Sensibiliser aux connaissances et compétences attendues pour préciser et consolider son projet professionnel et développer ses aptitudes.

Valoriser son parcours scolaire, professionnel et ou de vie.

CONTENU

Approche du métier et formation d'aide-soignant.

Observation du métier en milieu professionnel.

Formalisation du projet individuel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la connaissance du métier d'aide-soignant et de la formation en début de formation.

Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant le projet professionnel de devenir aide-soignante.

PRÉ-REQUIS

Aucune condition de diplôme.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 16/02/24.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active sollicitant l'expérience des participants.

Apports théoriques.

Immersion en milieu professionnel.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 participants.

L'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Accompagnement à l'élaboration de mon projet professionnel



DURÉE

Accompagnement :
session de 2h minimum
sur demande

Stage d'observation :
1 jour possible en service de soin.



DATES

Accompagnement :
Sur demande
A partir de décembre 2023.



COÛT

1 x 2 heures : 50 €
2 x 2 heures : 100 €
3 x 2 heures : 150 €
4 x 2 heures : 200 €

→ Paiement
échelonné
possible

Notre établissement vous propose un accompagnement vous permettant d'appréhender les différentes missions de ces deux métiers pour clarifier votre projet. Nous vous accompagnons à travailler sur vos motivations en lien avec votre projet personnel et à valoriser vos compétences et expériences.

OBJECTIFS

Clarifier son projet d'orientation professionnelle
Découvrir le milieu professionnel
Acquérir des connaissances sur les activités relevant de la responsabilité infirmière et/ou aide-soignante.
Clarifier ses motivations et argumenter son projet professionnel
Identifier les aptitudes nécessaires à la profession et prendre conscience de son potentiel.

CONTENU

Travail sur les représentations de la profession infirmière et/ou aide-soignante et de ses champs d'interventions.
Découverte du référentiel d'activités et de compétences de la profession choisie par le candidat.
Présentation du référentiel de formation infirmière et/ou aide-soignante.
Initiation à la culture soignante.
Développement des connaissances du milieu professionnel infirmier et/ou aide-soignante.
Identification de ses motivations et clarification de son projet professionnel.
Développement de compétences pour réaliser un CV et une lettre de motivation.
Réappropriation des techniques de calculs simples pour la formation infirmière.
Préparation à l'épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social pour la sélection infirmière : technique de recherche des idées principales dans un texte et analyse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Élaboration de support tel que CV, lettre de motivation, arbre de compétences.
Travail sur l'évolution des représentations concernant le projet professionnel envisagé au départ.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Sélection formation infirmière :

Lycéens
Personnes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle.

Sélection formation aide-soignant :

Personne avec un projet professionnel aide-soignant.

PRÉ-REQUIS

Sélection formation infirmière :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.

Lycéens

Être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bacheliers ou non bacheliers) à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Sélection formation aide-soignant :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.
Maîtrise du français écrit et oral, maîtrise des bases de l'arithmétique.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.
Professionnels de santé du Centre Hospitalier de Dreux.
Étudiants en soins infirmiers.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.
Possibilité d'heure supplémentaire sur demande.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges, réflexion, brainstorming, analyse de parcours, vidéos, stage d'observation possible.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 1 à 6 participants par session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Se tester pour accéder à la formation d'aide-soignante



DURÉE

1 jour
(9h00 à 17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

260 € / personne

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'aide-soignant ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Apporter les éléments de connaissances du métier d'aide-soignant et de son environnement d'exercice professionnel. Sensibiliser aux connaissances et compétences attendues pour préciser et consolider son projet professionnel et développer ses aptitudes.

Valoriser son parcours scolaire, professionnel et ou de vie.

CONTENU

Approche du métier et de la formation d'aide-soignant.

Formalisation du projet individuel.

Réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation.

Appropriation des techniques de calculs simples.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la connaissance du métier d'aide-soignant et de la formation.

Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

PUBLIC CONCERNÉ

Agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service ayant au moins un an de service à taux plein.

PRÉ-REQUIS

Aucune condition de diplôme.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active sollicitant l'expérience des participants.

Accompagnement sur la base d'apports théoriques, d'échanges entre participants, de supervision des expériences antérieures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 participants maximum.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières



DURÉE

Entretiens et suivis individuels : 7h00
Formation clinique



DATES

Sur demande.
Au sein de l'IFPP et en partenariat avec les structures de soins.



COÛT

Bilan du besoin d'accompagnement théorique et/ou clinique 50 € / personne
Formation : Sur devis après le bilan de vos besoins.

L'IFPP propose un accompagnement afin de conforter ses compétences professionnelles infirmières et aides-soignantes.

Dans un objectif de vous accompagner à la reprise d'un poste, nous pouvons vous aider à identifier vos besoins et vous proposer des temps de formation adaptés à votre situation.

OBJECTIFS

Se remettre à niveau et s'adapter à l'emploi.
Actualiser les acquis théoriques et cliniques.
Analyser son parcours professionnel, forces et limites.
Reprendre confiance en soi.

CONTENU

Recensement des compétences requises techniques et théoriques.
Connaissance de la législation (code de santé publique et code de déontologie infirmier).
Connaissance du référentiel de compétences : infirmier ou aide-soignant.
Remise à niveau de la pratique clinique. (Possibilité de stage)
Savoir répondre aux situations professionnelles en termes de sécurité, de qualité, d'organisation et d'humanité.
Interagir au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bilan des compétences à atteindre en début de formation.
Atteinte des compétences professionnelles visées en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers Diplômés d'État avec une interruption de carrière.
Aides-Soignants Diplômés d'État avec une interruption de carrière.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier ou Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Cadre de santé : maître de stage.
Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Sur demande, auprès de l'IFPP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens et suivis individuels (guidance et accompagnement)
Formation clinique en fonction des besoins

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La demande est individuelle.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience



DURÉE

Voir ci-dessous



DATES

Sur demande



COÛT

Livret 1 : 180€
Livret 2 (Employeur) : 825 €

*payable en plusieurs fois - possibilité de prise en charge région, pôle emploi... se renseigner.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Quand la demande de VAE est engagée ou déclarée recevable, un accompagnement méthodologique (facultatif d'une durée ne pouvant excéder 24 heures consécutives ou non) est possible pour le candidat afin de renseigner le dossier.

OBJECTIFS

Organiser les modalités de validation des acquis de l'expérience pour le Diplôme d'État ou le Titre Professionnel envisagé.

Analyser son expérience professionnelle.

1. L'accompagnement / la recevabilité

Mesurer la pertinence du projet ; Faciliter la constitution du livret 2 ; Décrire les motivations à s'engager dans cette démarche VAE ; Analyser les emplois occupés et les activités relatives à la fonction ; Repérer les compétences mises en œuvre à travers les activités décrites ; Savoir décrire ses actions dans les situations de soins ; Choisir les situations de soins illustrant les compétences requises.

2. L'accompagnement de l'entretien avec le jury

Argumenter oralement son projet professionnel.

Compléter la description des compétences acquises.

3. L'accompagnement à l'issue de la décision du jury

En cas d'ajournement :

Analyse des prestations écrites et orales du candidat et réajuster si besoin ; Repositionner le projet professionnel.

En cas de validation partielle :

Concevoir un parcours complémentaire pour l'obtention des compétences manquantes.

CONTENU

Apports législatifs / Définition du concept de compétence / Analyse du métier / Travail de méthode de description de situations professionnelles / Description des activités inhérentes à la fonction / Repérage de l'ensemble des compétences du candidat / Réappropriation de la méthodologie de la rédaction d'un texte en français / Accompagnement à la rédaction du dossier (livret 2) et rigueur de dactylographie et de mise en forme / Entraînement à l'oral.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En début de formation : Exercice de description à l'écrit.

En fin de formation : Épreuve orale d'entraînement, présentation au Jury de validation des acquis de l'expérience.

Livret 2 rédigé.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant :

- S'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le Diplôme d'État d'aide-soignant, d'Auxiliaire de puériculture, d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles, autres diplômes faire la demande à l'institut.

- Être accompagné pour la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience et la préparation de l'entretien avec le jury.

PRÉ-REQUIS

Capacité d'analyse et de réflexion sur son activité professionnelle.

Aptitude rédactionnelle en Français.

Connaissances logiciel de traitement de texte (word ...).

Professionnel engagé dans cette démarche.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels, recherche documentaire, analyse de pratique à partir de situations relatées, simulation à l'entretien.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 4 personnes par session.

DURÉE

Accompagnement Livret 1 demande de recevabilité : 2 x 2h

Accompagnement Livret 2 :

6 temps de 3h : préparation de l'écrit du Livret 2

2 temps de 2h : préparation orale.

1 temps de 2h : post entretien.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Décret du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique.

Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi



Dreux

Se former au métier d'auxiliaire ambulancier



DURÉE

10 jours
+ 3 jours AFGSU



DATES

Du 3 au 16/04/24
et
Du 17 au 19/04/24



COÛT

1105 € / personne

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger et /ou participe à la prise en charge et au transport des malades dans l'ambulance, en binôme et sous la responsabilité de l'ambulancier diplômé d'Etat.

OBJECTIFS

Former au métier d'auxiliaire ambulancier (arrêté du 11/04/2022). Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.

Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence.

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.

Assurer la sécurité du transport sanitaire

Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession.

Participer avec l'ambulancier Diplômé d'État à la prise en charge des urgences relatives et vitales.

CONTENU

Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Hygiène et prévention.

Déontologie.

Règles du transport sanitaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation.

Évaluation écrite des connaissances.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 11 avril 2022, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, pas de condition de diplôme requise.

PRÉ-REQUIS

Permis B depuis au moins 3 ans, 2 ans si conduite accompagnée.

Certificat médical de non contre-indication à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé.

Être à jour des vaccinations conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 15/03/24.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives avec prise en compte de l'expérience des stagiaires.

Simulation en santé.

Analyse de pratiques.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Se former aux nouveaux actes professionnels d'ambulancier dans le cadre de l'aide médicale urgente



DURÉE

3 jours



DATES

Du 25/03/24 au 27/03/24



COÛT

520 €/ personne pour trois jours de formation

La réforme de la formation des ambulanciers du 11 avril 2022 prévoit dans le cadre de la prise en charge de patients par les services d'aide médicale urgente et les services concourant à l'aide médicale urgente, de nouveaux actes professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers. A ce titre, la formation proposée permet l'acquisition des actes professionnels définis à l'article R. 6311-17 du code de la santé publique.

OBJECTIFS

Acquérir les actes et soins pouvant être accomplis par un ambulancier dans le cadre de l'Aide Médicale d'Urgence selon le cadre réglementaire.
Effectuer un recueil et une transmission pertinente des données.

CONTENU

Cadre réglementaire.
Application des actes professionnels.
Recueil et traçabilité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de positionnement en début de formation.
Evaluation des acquis individuels par questionnaire et en situation simulée ou travaux pratiques.
Evaluation qualitative de la formation à la fin de la formation.
Evaluation à trois mois par l'employeur de l'acquisition de la compétence.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulancier diplômé d'Etat formé avant l'application de l'arrêté du 11 avril 2022.

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (avant septembre 2022).

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé et contributeurs de l'IF-Santé Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 8 mars 2024.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de situations professionnelles.
Mises en situations simulées et ateliers pratiques.
Études de cas.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IF-Santé Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

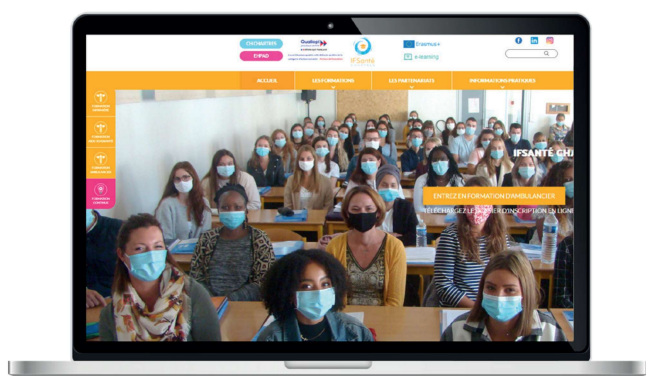


Chartres

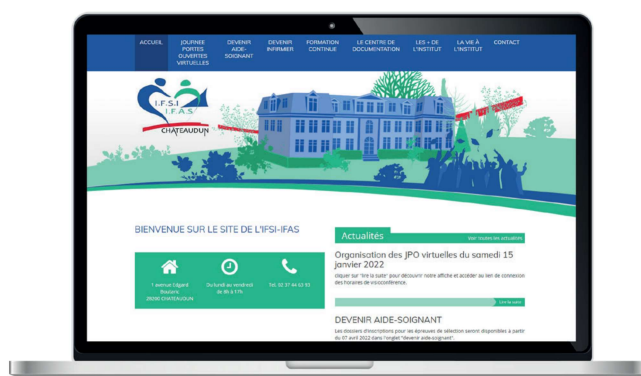
Sites internet

N'hésitez pas à vous rendre sur les sites internet des instituts de formation pour toute information complémentaire.

**SÉLECTION
FORMATION
FINANCEMENTS
VIE PRATIQUE**



IFSanté Chartres
www.ifs-i-fas.ch-chartres.fr



IFSI-IFAS de Châteaudun
www.ifs-i-fas-chateaudun.fr



IFPP de Dreux
www.ifs-i-dreux.fr



Bilans de satisfaction
des stagiaires en ligne.

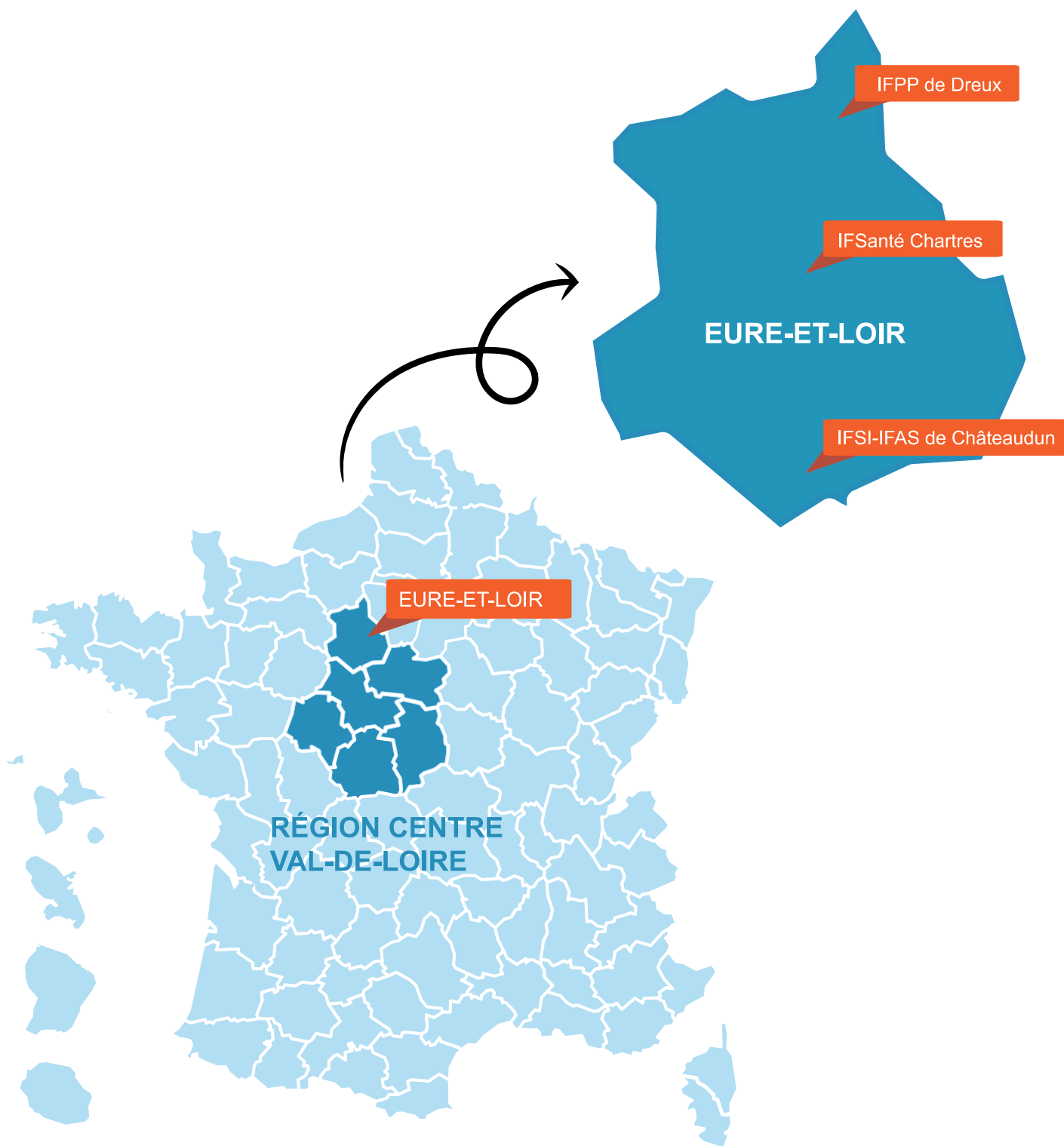


Dossiers d'inscription
téléchargeables en ligne.

Où sommes-nous ?



La Région Centre Val de Loire compte 13 IFSI et 16 IFAS, dont trois instituts dans le département d'Eure-et-Loir : L'IFSanté Chartres, l'IFSI-IFAS de Châteaudun et l'IFPP de Dreux. Voici une carte permettant de situer la région, le département et les IFSI-IFAS d'Eure-et-Loir.



Contactez-nous



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



Centre Hospitalier de Châteaudun

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Lynda COYAU

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Céline BOUHAJA

RÉFÉRENTS HANDICAP

Gilles PEGON - Lynda Coyau

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

1 Avenue Edgard BOUTARIC
28200 CHÂTEAUDUN

Tel : 02 37 44 63 93

Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

 www.ifs-i-fas-chateaudun.fr

 IFSI IFAS Châteaudun Site officiel

 IFSI/IFAS Châteaudun

 IFSI IFAS Châteaudun Site officiel



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Lydie RIDET - Clarisse CARDOSO

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Marie-Laure MOULIN

RÉFÉRENTS HANDICAP

Marion Pépineau – Christine Morin

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

INSTITUT DE FORMATION
D'AMBULANCIERS

7 rue Philippe Desportes

28000 CHARTRES

Tel : 02 37 30 30 86

Mail : secifsi@ch-chartres.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

 ifsi-ifas.ch-chartres.fr/

 IFSI IFAS Chartres

 IFSI/IFAS de Chartres

 IFSI/IFAS de Chartres



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Gaëlle PINÇON

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Amandine LAPOUMEROLIE

RÉFÉRENT HANDICAP

Mathieu CHEVAL

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Institut de formation en soins infirmiers

Institut de formation aide-soignant

69 rue de Rieuville – B.P. 69

28102 DREUX Cedex

Tel : 02 37 46 82 43

Mail : ifsi@ch-dreux.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

 www.ifs-i-dreux.fr

 @ifppdreux

 IFPP

 ifppdreux



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



IFSI-IFAS CHATEAUDUN
1 Avenue Edgard Boutaric
28200 CHATEAUDUN
Tel : 02 37 44 63 93
Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr



IFSanté CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 30 30 86
Mail : secifsi@ch-chartres.fr



IFPP DREUX
69 rue de Rieuville – B.P. 69
28102 DREUX Cedex
Tel : 02 37 46 82 43
Mail : ifsi@ch-dreux.fr